

- 7 La demande est validée et partie en traitement. Cliquez sur «terminer» pour revenir à l'accueil



Un courriel de confirmation vous sera envoyé à votre adresse mail dans les minutes qui suivent



**Seule une réponse favorable de la CGSS à votre demande de délais permet la délivrance d'une attestation et la suspension du recouvrement forcé**



Nous contacter :  
**[www.contact.urssaf.fr](http://www.contact.urssaf.fr)**  
Numéro unique : **39 57 \***  
(\* Prix d'un appel local depuis un poste fixe)



*J'ai un Dossier Cotisant en Ligne*

**Je souhaite  
obtenir des  
délais de paiement**  
*(valable sur 12 mois)*

Direction Recouvrement - Département Supports / décembre 2017



**[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)**

# Comment procéder pour une demande de délai de paiement ?

**Important :** avant de formuler votre demande de délai de paiement, assurez-vous que votre part salariale soit réglée intégralement, via votre compte en ligne et que toutes les déclarations de cotisations aient été fournies.

1 Connectez-vous sur le site www.urssaf.fr et identifiez-vous :

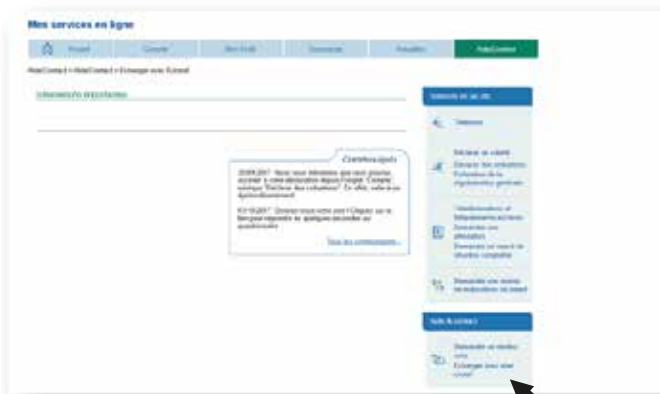
Votre espace

Siret / Identifiant

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

2 Sélectionnez «Echanger avec mon Urssaf» en bas à droite de votre écran :



3 Choisir la demande concernée «Un paiement»



4 Précisez le sujet «demander un délai de paiement»



5 Vérifiez la situation du compte et cliquez sur «suivant»



6 Renseignez les champs demandés dans la composition de votre demande de délais et cliquez sur «suivant»

